

L'institutrice itinérante de breton sera la deuxième maîtresse de l'école bilingue de Saint-Rivoal

1984.
« Avec beaucoup de curiosité et d'étonnement », selon ses propres termes, M. Edmond Legoutière, inspecteur d'académie en résidence à Quimper, a suivi, jeudi après-midi, le cours franco-breton donné dans la petite école bilingue de Saint-Rivoal. Il s'agissait pour lui de faire connaissance avec cet enseignement et aussi de répondre à l'attente des parents qui souhaiteraient la nomination d'une seconde institutrice. L'école accueille depuis la rentrée 25 élèves, de la maternelle au CM 1. C'est beaucoup pour la maîtresse en place, Mme Guéguen, qui bénéficie, il est vrai, de l'aide d'une institutrice itinérante de breton, Mlle Le Guillou. Mais Mlle Le Guillou va d'une école à l'autre. Or, le besoin de deux maîtresses permanentes se fait désormais sentir à Saint-Rivoal, qui ne dispose pas, soit-dit en passant, d'aide maternelle.

C'est ce que M. Legoutière est allé constater de visu et que lui ont ensuite expliqué les parents, au cours de la rencontre qu'il eut avec eux dans la salle de la cantine aux murs blanchis à la chaux.

Pour son déplacement dans la localité lovée au creux d'un vallon des Monts d'Arrée, l'inspecteur d'académie était accompagné de M. Fichou, inspecteur départemental de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de Châteaulin, et de l'un de ses adjoints, M. Pecatte.



Des petits bretonnants de l'école de Saint-Rivoal.

Une école qui vit

Les parents réclament donc une seconde classe. Leur souhait n'a pu être exaucé en raison, comme leur expliquera M. Legoutière, d'une forte poussée dans les écoles maternelles. Cependant, il avait demandé à M. Fichou, bretonnant convaincu et pratiquant, de réfléchir à la question, à qui d'ailleurs l'expérience de Saint-Rivoal paraît exemplaire. L'inspecteur de la circonscription a imaginé, faute d'autres moyens, la solution suivante : Mlle Le Guillou sera affectée pour l'année entière à Saint-Rivoal, tout en restant titulaire de son poste d'institutrice itinérante. Pour M. Legoutière, c'est la meilleure solution dans les conditions présentes, d'autant plus que l'essai bilingue de Saint-Rivoal a été étalé sur deux ans. On doit donc en tirer les conclusions à la fin de l'année scolaire. Sur le plan pédagogique, tout baigne dans l'huile. Les tests auxquels les enfants ont été soumis ont montré la qualité de leur niveau en français et en mathématiques. En outre, les parents participent étroitement au fonctionnement de l'école. Pour résumer le tout, M. Fichou dira : « Saint-Rivoal est une école qui vit ».

La solution dégagée donne satisfaction aux parents. Elle ne se fera pas au détriment des écoles où l'enseignement du breton s'effectue en option. Mlle Le Guillou dis-



M. Legoutière, inspecteur d'académie, est entouré de MM. Fichou, inspecteur départemental de l'Éducation nationale; Louis Guillou, maire, et de parents d'élèves.

pose d'un crédit de 2.000 kilomètres par année civile. Il lui en faudrait, comme ses cinq collègues affectés aux mêmes fonctions, 12.000. Dans ces conditions, toutes les écoles ne peuvent recevoir la visite de l'institutrice itinérante pour le breton.

Au-delà de l'école primaire

Voilà donc pour cette année, sous réserve que la commission

technique paritaire, que M. Legoutière doit consulter, soit d'accord. Et l'avenir ? Il préoccupe tout le monde. D'abord, pour ouvrir définitivement une seconde classe à Saint-Rivoal, il faut conserver coûte que coûte 25 élèves (cette année 15 sont originaires de la commune). A partir de ce seuil, il est possible d'obtenir une ouverture. « Avec 25-26 élèves, on est dans les conditions normales d'ouverture d'une seconde classe », répétera l'inspecteur d'académie. Aux parents donc de recruter, de faire connaître aux parents bretonnants l'expérience en cours.

Mais il est des parents qui voient plus loin : le collège, le lycée. Ils souhaitent que l'enseignement bilingue ne soit pas limité à l'école primaire de Saint-Rivoal, comme prévu initialement. Où placer les écoliers qui ont atteint l'âge d'entrer en sixième ? Quel collège acceptera dans ses projets pédagogiques d'intégrer l'enseignement franco-breton ? Sizun, Châteaulin ? Trouvera-t-on assez d'enfants pour le suivre ? Les principaux des collèges qui seront consultés accepteront-ils le projet ? Auront-ils assez d'élèves pour l'enseignement qui leur sera proposé ?

Toutes ces questions ont été soulevées. Obtiendront-elles les réponses espérées ? Un rapport va être présenté par les parents au recteur d'académie.



Poltréd 1: Aotrou Enseller Fichou, Inspecteur Fichou



Poltréd 2: Nedeleg1984

Kelennerzed

Josette Guéguen,
Annie le Guillou

Skoazellerez

Kantin

Corinne falaise



Hervé Quéré